



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

sida

Question écrite n° 80361

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les recommandations du Conseil national du sida concernant la politique gouvernementale à mener pour la prévention de la transmission du virus d'immunodéficience humaine (VIH), virus susceptible d'engendrer le sida (syndrome d'immunodéficience acquise) s'il n'est pas soigné. Il souhaite savoir si, alors que et le financement public supposent des obligations de la part des associations, il ne serait pas envisageable que les associations aient un rôle moteur plus accru d'auto-évaluation dans l'évaluation des actions de prévention, sur la base de critères définis en concertation avec les pouvoirs publics.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80361

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 décembre 2005, page 11228